

Image not found or type unknown



HONORAIRES AGENT IMMOBILIER

Par **doudou2301**, le **08/03/2021** à **10:08**

Bonjour,

Je vous écris ce jour car je viens de recevoir une mise en demeure d'un avocat par le biais d'une agence immobilière à qui j'ai signé un mandat de recherche d'acquéreur pour la vente de mon bail commercial (je précise un mandat simple que j'ai résilié au bout de 3 mois car pas résultat).

J'avais un restaurant que j'ai réussi malgré cette crise et mes difficultés financières à vendre en oct 2020.

Cette agence me poursuit car elle me dit avoir fait visiter mon bien avec le client à qui j'ai vendu mon restaurant.

Sauf que je ne le savais pas !

Elle visitait souvent le midi pendant mon service et je n'avais jamais de compte rendu avec les noms des personnes qui venaient et le client ne le l'a jamais dit!

Quels sont mes droits?

Que puis je faire?

Merci par avance.

Mme SERRET

Par **doudou2301**, le **08/03/2021** à **12:46**

Elle m'a envoyé un bon de visite.

Maison pourquoi e client qui ne m'a jamais rien dit ne doit payer une partie?

Le mandat que j'avais fait à l'agence est de 56000€ soit 50000e prix de vente mais j'ai finalement vendu à 20000€. Est ce que je dois malgré tout payer la commission de 6000€ indiqué dans le mandat?

Je ne comprend pas pourquoi je dois payer autant.

Merci pour votre retour

mme serret